

## HABILITATION ELECTRIQUE (Personnel non électricien)

### **Objectif de la formation**

Identifier les risques inhérents à l'exécution des opérations au voisinage ou dans l'environnement d'ouvrages électriques et les moyens de les prévenir, conformément à la Norme NF C 18-510.

#### *Remarque :*

*Selon l'UTE, « l'habilitation électrique H<sub>0</sub>-B<sub>0</sub> ou-B<sub>0V</sub> permet au personnel non électricien d'accéder sans surveillance aux locaux réservés aux électriciens et d'y effectuer ou diriger des travaux d'ordre non électrique ».*

### **Objectifs généraux**

A l'issue de cette action de formation, le participant (personnel non-électricien (ou électricien)) détiendra un niveau de connaissances suffisant pour lui permettre d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation, après l'avoir mis hors tension.

Ainsi :

- L'apprenant aura acquis les connaissances nécessaires à la bonne application des règles de prévention contre les risques d'origine électrique, en adéquation avec sa qualification,
- Il pourra être autorisé à rentrer dans un local dans lequel il y a présence de tension ou réaliser des tâches professionnelles dans un environnement présentant un risque d'origine électrique,
- Il sera à même de veiller à sa propre sécurité et à celle du personnel qui est placé éventuellement sous ses ordres,
- L'employeur pourra lui délivrer un titre d'habilitation électrique correspondant aux niveaux B<sub>s</sub>, B<sub>0</sub> et H<sub>0</sub>.

### **Publics concernés**

Notre proposition concerne une formation pour interventions en sécurité sur des ouvrages électriques sur chantiers ou en industrie préalablement mis hors tension et destinée à :

- Toute personne effectuant des travaux d'ordre non électrique ou petites interventions prédéterminées par ordre.

#### *Remarque :*

*Seuls les personnels électriciens désignés au sein de l'entreprise pourront être habilités B<sub>1</sub>, B<sub>2</sub>, B<sub>c</sub> ou B<sub>R</sub>.*

***Les habilitations sont proposées par le formateur et délivrées sous la responsabilité de l'employeur.***

### **Capacités requises**

Aucune capacité particulière n'est indispensable. Néanmoins le participant est supposé parler et comprendre le français.

### **Méthodes**

Actives, participatives, démonstratives, inductives :

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets étudiés (*films, fichiers PowerPoint, ...*),
- Méthodes interactives s'appuyant sur des expériences vécues,
- Présentation de matériels (outillages électroportatifs, EPI électrique, ...),
- Utilisation des installations du site du CPO fc ou de l'entreprise d'accueil pour la phase pratique,
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices,
- Contrôle des connaissances assuré en fin de stage.

#### *Remarque :*

*Cette formation est sanctionnée par une évaluation des connaissances, réalisée en fin de stage et permet au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant aux niveaux B<sub>s</sub>, B<sub>0</sub> et H<sub>0</sub> au salarié. S'agissant d'un aspect sécurité, toute personne ayant une note inférieure à 70/100 ne peut en aucun cas être habilitée sans avoir suivi avec succès une nouvelle formation à la sécurité en matière d'électricité.*

### **Durée**

1 journée - 7 heures